

FAQ

1. La participation au Programme d’Affiliation est-elle payante ?
2. Comment puis-je m’inscrire au Programme d’Affiliation 1&1 ?
3. Quelles sont les conditions pré-requises pour pouvoir participer au Programme d’Affiliation 1&1 ?
4. Comment intégrer une bannière ou autre support publicitaire sur mon site Web ?
5. Comment les ventes générées et les commissions sont-elles comptabilisées ?
6. Quand la commission est-elle validée et versée ?
7. Quels types de ventes ne donnent pas droit à commission ?
8. Dans quels cas ma commission peut-elle être annulée ?
9. Ma commission n’a pas été enregistrée. Quelle peut en être la raison ?
10. Quels produits donnent droit à une commission ?
11. Une commande passée en tant qu’affilié 1&1 peut-elle être comptabilisée ?
12. Un affilié 1&1 peut-il en tant qu’agence passer des commandes sur le site 1&1 pour ses clients ?
13. Qui contacter pour toute autre question ?

1. La participation au Programme d’Affiliation est-elle payante ?

L’inscription et la participation à notre Programme d’Affiliation sont entièrement gratuites.

2. Comment puis-je m’inscrire au Programme d’Affiliation 1&1 ?

Vous pouvez vous inscrire sur les plateformes d’affiliation [Affilinet](#) ou [Tradedoubler](#).

Choisissez l’une de ces deux plateformes d’affiliation et cliquez sur le lien correspondant pour vous inscrire.

3. Quelles sont les conditions pré-requises pour pouvoir participer au Programme d’Affiliation 1&1 ?

Pour participer au Programme d’Affiliation 1&1, vous devez disposer de votre propre site Web, sur lequel vous pourrez intégrer et diffuser les supports publicitaires de 1&1. 1&1 proscrit tous les sites présentant :

- des contenus à caractère pornographique ou érotique sans mention de limite d’âge,
- des contenus d’incitation à la violence, à la haine raciale, au sexisme, à la discrimination ou nuisibles à la jeunesse,

- des contenus enfreignant les lois nationales et/ou internationales en vigueur,
- des contenus transgressant les droits à la propriété intellectuelle de toute autre partie.

Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans les [conditions de participation 1&1](#).

4. Comment intégrer une bannière ou autre support publicitaire sur mon site Web ?

Une fois inscrit au Programme d’Affiliation 1&1 par le biais de la plateforme d’affiliation de votre choix, vous avez accès à un large choix de supports publicitaires. Pour chaque support, vous disposez d’un code HTML, que vous pouvez insérer dans votre code source pour que la bannière ou le lien texte apparaisse à l’endroit souhaité sur votre site. Actualisez les pages de votre site et la bannière sera affichée à l’emplacement voulu. Les mises à jour des bannières ou des liens texte s’effectuent automatiquement sur votre site.

Retrouvez une brève explication concernant l’intégration de supports publicitaires dans notre présentation d’ [Affilinet](#) ou [Tradedoubler](#).



5. Comment les ventes générées et les commissions sont-elles comptabilisées ?

Le système de tracking permet de mesurer et de suivre les performances des supports publicitaires affichés sur votre site. Le tracking mis en place par 1&1 prend en compte différents paramètres, qui sont par exemple transmis au site 1&1 à chaque clic sur un de vos supports publicitaires. Ainsi, les ventes peuvent être associées à votre compte et par la suite comptabilisées. Si un internaute ne commande pas immédiatement après la visite de votre site, le cookie permet d’attribuer la vente à votre site. Un cookie est une donnée textuelle qui est enregistrée sur le PC du client après qu’il ait cliqué sur une de vos bannières. Le cookie contient notamment votre numéro d’affilié. Si l’internaute commande sous 30 jours sur le site 1&1, toutes les données sont traitées et la commande peut être comptabilisée avec la commission correspondante.

L’acceptation des cookies par le client est un pré-requis pour que les ventes réalisées puissent être enregistrées.

Vous trouverez davantage d’informations dans les [conditions de participation 1&1](#).

6. Quand la commission est-elle validée et versée ?

Dans le cadre du Programme d’Affiliation 1&1, une commission est validée dès lors que le contrat généré est conclu pour une durée minimum de 60 jours et que le produit du client a été payé pendant au moins 60 jours. Les commissions en cours sont toujours validées et versées par le biais de la plateforme d’affiliation.

7. Quels types de vente ne donnent pas droit à commission ?

- Les ventes générées à l’aide de la méthode post view : un cookie ne peut pas être enregistré sur le PC du client lors de la simple vue du support publicitaire (post view), mais uniquement en cas de clic sur ce support.
- Les ventes générées qui enfreignent les directives 1&1 relatives aux moteurs de recherche.
- Vous trouverez davantage d’informations dans les [conditions de participation 1&1](#).

8. Dans quels cas ma commission peut-elle être annulée ?

- Le client n’est pas solvable.
- Le client a résilié son contrat pendant la durée légale de résiliation.
- Le client a passé une double commande dont une a été annulée.
- Si aucun de ces cas ne vous concerne, veuillez contacter notre service affilié à l’adresse affiliate@1and1.fr en précisant votre numéro d’affilié et les données du client.

9. Ma commission n’a pas été enregistrée. Quelle peut en être la raison ?

- Vous avez mal intégré le code de votre support publicitaire sur votre site.
- Si, pendant la durée de vie des cookies de 30 jours, votre cookie a été remplacé par un autre cookie, la commission est attribuée à ce dernier.

- Votre client a désactivé l’acceptation des cookies dans les paramètres de son navigateur.
- Votre client a effacé ses cookies pendant la durée de vie des cookies de 30 jours.
- Si aucun de ces cas ne vous concerne, veuillez contacter notre service affilié à l’adresse affiliate@1and1.fr en précisant votre numéro d’affilié et les données du client.

10. Quels produits donnent droit à une commission ?

Tous les produits pouvant être commandés sur le site 1&1 donnent droit à une commission. Vous trouverez davantage d’informations sur les commissions [ici](#).

11. Une commande passée en tant qu’affilié 1&1 peut-elle être comptabilisée ?

Les commandes pour le propre compte de l’affilié 1&1 donnent également droit à une commission.

12. Un affilié 1&1 peut-il en tant qu’agence passer des commandes sur le site 1&1 pour ses clients ?

Si le client a fourni son accord et que la commande a été effectuée au nom du client, la commission peut être versée à l’affilié.

13. Qui contacter pour toute autre question ?

Si vous avez des questions, veuillez contacter notre service affilié à l’adresse affiliate@1and1.fr.

